

2024-6563
2025-01-14

Contenant

GROUPE	14	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

PHOENIX SC HERBICIDE

COMMERCIAL - AGRICOLE

SUSPENSION avec TERGEO®

Active

UN HERBICIDE DE CONTACT NON SÉLECTIF POUR LE TRAITEMENT DE CONTACT
DIRIGÉ EN POSTLEVÉE SUR LE RAISIN.

PRINCIPE ACTIF : TIAFÉNACIL 339 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 35401
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml – 200 L

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569
1-800-960-4318

TERGEO est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier n'est connu pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide s'infiltré dans ces derniers. Puis se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection

individuelle (l'ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Bien se laver et mettre des vêtements propres dès que possible. L'ÉPI doit être lavé séparément et entreposé à l'écart des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de

2024-6563
2025-01-14

déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

2024-6563
2025-01-14

GROUPE 14 HERBICIDE

PHOENIX SC HERBICIDE

COMMERCIAL - AGRICOLE

SUSPENSION avec TERGEO®

Active

UN HERBICIDE DE CONTACT NON SÉLECTIF POUR LE TRAITEMENT DE CONTACT
DIRIGÉ EN POSTLEVÉE SUR LE RAISIN.

PRINCIPE ACTIF : TIAFÉNACIL 339 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 35401
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml – 200 L

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569
1-800-960-4318

TERGEO est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier n'est connu pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltré dans ces

2024-6563
2025-01-14

derniers. Puis se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Bien se laver et mettre des vêtements propres dès que possible. L'ÉPI doit être lavé séparément et entreposé à l'écart des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou

encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Phoenix SC Herbicide est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Phoenix SC Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Phoenix SC Herbicide ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des

espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318.

MODE D'EMPLOI

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant au 1-800-960-4318. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences indiquées ci-dessous :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'UTILISATION :

Phoenix SC Herbicide est un herbicide de contact non sélectif (brûlage) utilisé pour supprimer ou réprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges annuelles émergées qui mesurent moins de 12,5 cm de hauteur.

- Phoenix SC Herbicide doit être appliqué avec un adjuvant pour un traitement de contact optimal (consulter la section sur les adjuvants pour obtenir des détails).
- Il est essentiel d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées pour leur suppression. Une mauvaise couverture des mauvaises herbes ciblées, une technique d'application inadaptée ou une application sur des mauvaises herbes matures, grandes (plus de 12,5 cm), stressées ou tondues entraînera une suppression inacceptable des mauvaises herbes.
- Le traitement de contact peut être ralenti ou diminué par temps nuageux, de brouillard ou une température plus fraîche, ou lorsque les mauvaises herbes poussent dans des conditions de sécheresse ou de stress.

Phoenix SC Herbicide se détériore rapidement après l'application. Par conséquent, Phoenix SC Herbicide n'a aucune activité résiduelle sur les mauvaises herbes qui n'ont pas encore émergé.

Renseignements sur le mode d'action :

Phoenix SC Herbicide est un herbicide du groupe 14 (WSSA/HRAC) et est rapidement absorbé par le tissu végétal vert sensible et émergé qui pousse activement. Lorsque Phoenix SC Herbicide est absorbé par le tissu végétal vert, l'inhibition de la protoporphyrinogène oxidase (PPO) entraîne une sécheresse et une disparition rapides du tissu végétal. Les signes de chlorose et de nécrose apparaissent en général dans les heures suivant l'application et les mauvaises herbes sensibles meurent en quelques jours.

Renseignements sur la tolérance des cultures :

Les cultures inscrites sur cette étiquette sont tolérantes à Phoenix SC Herbicide lorsqu'il est appliqué selon les consignes figurant sur l'étiquette et dans des conditions environnementales normales.

- Des conditions de croissance stressantes peuvent endommager les cultures.
- En application dirigée postlevée (cultures vivaces), Phoenix SC Herbicide endommagera les cultures si la solution pulvérisée se déplace vers le couvert végétal.

INSTRUCTIONS RELATIVES À L'APPLICATION DU PRODUIT ET À L'UTILISATION SUR LES CULTURES :

Phoenix SC Herbicide est homologué pour le traitement de contact dirigé des postlevées sur le raisin.

Phoenix SC Herbicide n'est pas homologué pour les applications aériennes. **NE PAS appliquer par voie aérienne.**

Mauvaises herbes supprimées :

Phoenix SC Herbicide appliqué à raison de 74 à 148 ml de produit par hectare (25,1 à 50,2 g p.a. par hectare) + un adjuvant (voir la section sur les adjuvants) assurera la répression (R) ou la suppression (S) en début de saison des espèces de mauvaises herbes suivantes inscrites aux tableaux 1 et 2:

Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou répression avec Phoenix SC Herbicide

Nom commun	Nom scientifique	Phoenix SC Herbicide (50,2 g p.a./ha)
Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>	S
Kochia à balais	<i>Bassia scoparia</i>	S
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	S
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>	S
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	R
Soude roulante	<i>Salsola tragus</i>	S
Abutilon	<i>Abutilon theophrasti</i>	S
Amarante tuberculée	<i>Amaranthus tuberculatus</i>	R
Canola spontané	<i>Brassica rapa</i>	S

Tableau 2. Herbes supprimées avec Phoenix SC Herbicide

2024-6563
2025-01-14

Nom commun	Nom scientifique	Phoenix SC Herbicide (50,2 g p.a./ha)
Avoine des champs	<i>Avena fatua</i>	S

Raisin

La dose maximale d'une seule application est de 148 ml de produit par hectare (50,2 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 148 ml de produit par hectare par année civile (50,2 g p.a. par hectare par année civile).

Calendrier d'application	Gamme de taux (ml de produit/ha)	Renseignements supplémentaires et restrictions
Traitement de contact postlevée (dirigé)	74 à 148	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer par pulvérisation dirigée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du fabricant de la buse; cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.• Consulter la section des renseignements sur la tolérance des cultures.• Ne pas pulvériser la solution sur les tiges vertes ou le feuillage.• Prévoir 3 semaines entre les traitements.<ul style="list-style-type: none">• Utiliser un taux plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.

SUPPORT DE PULVÉRISATION :

Toujours utiliser de l'eau propre (sans boue ni argile) lors de l'application de Phoenix SC Herbicide.

VOLUME DE PULVÉRISATION :

Le volume de pulvérisation minimal pour l'application de Phoenix SC Herbicide est de 100 litres de solution de pulvérisation finale par hectare. Utiliser des volumes de pulvérisation plus élevés sur des populations de mauvaises herbes denses ou de mauvaises herbes plus importantes.

CHOIX DE BUSES :

L'utilisation d'une buse à jet plat permettra l'application de Phoenix SC Herbicide la plus efficace. Il est recommandé que le préposé à l'application choisisse une buse qui produise des gouttes moyennes et grosses.

CALENDRIER ET TAUX D'APPLICATION :

Pour connaître le calendrier et les doses d'application de Phoenix SC Herbicide, consulter les consignes propres à chaque utilisation.

ADJUVANTS :

Toujours utiliser une huile végétale méthyliée à 1 % v/v (1 litre par 100 litres de volume de pulvérisation) du volume de pulvérisation final lors de l'application de Phoenix SC Herbicide, ou l'efficacité sera réduite.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MÉLANGE DU PULVÉRISATEUR :

Consignes relatives au mélange et au chargement. Ne préparer que la quantité de mélange de pulvérisation nécessaire à l'application immédiate et éviter d'entreposer les mélanges de pulvérisation à base de Phoenix SC Herbicide toute une nuit.

1. S'assurer que le système de pulvérisation est exempt de résidus issus des applications précédentes.
2. Remplir à moitié la cuve d'eau propre.
3. Activer le système de brassage de la cuve.

4. Ajouter la quantité requise de Phoenix SC Herbicide et continuer à remuer jusqu'à ce que Phoenix SC Herbicide soit entièrement dispersé.
5. Ajouter les adjuvants de pulvérisation requis pendant le remplissage de la cuve.

Continuer de remuer pendant le mélange et l'application.

ÉTALONNAGE DU PULVÉRISATEUR :

L'équipement doit être régulièrement étalonné en fonction des indications du fabricant.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Mises en garde propres au produit

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION :

Zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce vulnérables (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:			
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de:	Habitat terrestre :
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Raisin	1	1	1	4

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

NETTOYAGE DE LA CUVE DE PULVÉRISATION :

Nettoyer soigneusement l'équipement d'application en utilisant un détergent puissant ou un nettoyant de pulvérisation commercial conformément aux consignes du fabricant, puis rincer l'équipement trois fois avant et après l'application de ce produit.